

Vous désirez faire une différence? Vous souhaitez relever des défis dans un milieu stimulant et faire partie d'une petite équipe de travail dynamique où règnent confiance, solidarité et plaisir? Soutenir, accompagner et défendre sont des rôles qui vous interpellent?

QUI SOMMES-NOUS?

L'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) représente et soutient les cadres du réseau collégial afin de défendre et de promouvoir leurs intérêts socioéconomiques. Guidée par des valeurs de respect, collaboration et dépassement, l'ACCQ agit comme référence incontournable en matière de relations du travail, de conditions d'emploi et de prévention des différends.

LE MANDAT

Relevant de la directrice des relations du travail, la directrice adjointe ou le directeur adjoint aux relations du travail et à la prévention des différends contribue activement à la mission de l'ACCQ en offrant un accompagnement stratégique, rigoureux et humain aux cadres du réseau collégial. La personne titulaire du poste joue un rôle clé dans la prévention et la résolution des différends, le conseil en relations du travail et le développement d'approches favorisant des relations de travail harmonieuses.

SOUTIEN STRATÉGIQUE ET CONSEILS EN RELATIONS DU TRAVAIL

- Accompagner et conseiller les membres de l'ACCQ sur les questions liées aux relations du travail, notamment l'interprétation du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges*, des politiques locales, des lois du travail et des pratiques de gestion.
- Soutenir la direction dans l'analyse de dossiers complexes et la formulation de recommandations stratégiques.
- Participer à la veille législative et réglementaire et en analyser les impacts pour les cadres du réseau collégial.

PRÉVENTION ET RÉOLUTION DES DIFFÉRENDS

- Accompagner les cadres dans des situations de relations du travail (prévention des conflits, mesures administratives ou disciplinaires, enquêtes, médiation, mécontentement organisationnel, etc.).
- Favoriser des approches de résolution préventive et collaborative des différends.
- Contribuer à la représentation des cadres auprès des directions des collèges, en collaboration avec la direction des relations du travail.
- Participer, au besoin, aux comités de recours ou aux mécanismes de règlement des différends.

COLLABORATION ET DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

- Collaborer étroitement avec la direction des relations du travail afin d'assurer la cohérence des interventions de l'ACCQ.
- Contribuer à l'élaboration d'outils, de guides, de formations et de stratégies visant à outiller les cadres en prévention des différends.
- Participer aux activités, comités et projets liés aux relations du travail et à la vie associative.
- Contribuer au rayonnement et au développement des services de l'ACCQ.

PROFIL RECHERCHÉ

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Diplôme universitaire de 1^{er} cycle dans un domaine pertinent (relations industrielles, droit, gestion des ressources humaines ou autre discipline connexe).
- Diplôme universitaire ou expérience pertinente en prévention et règlement des différends (un atout).
- Expérience pertinente en relations du travail, idéalement dans le **réseau collégial** ou le secteur public ou parapublic.
- Une combinaison équivalente de formation et d'expérience sera considérée.

CONNAISSANCES ET EXIGENCES

- Bonne connaissance du milieu collégial et des enjeux propres aux cadres.
- Connaissance des lois et règlements du travail applicables au réseau collégial.
- Être membre de l'**Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA)** ou d'un ordre professionnel pertinent constitue un atout important.
- Maîtrise de la langue anglaise (bilinguisme un atout).

COMPÉTENCES ET QUALITÉS PERSONNELLES

- Excellentes habiletés de communication en français, à l'oral comme à l'écrit.
- Fortes compétences relationnelles, sens politique et capacité à établir des relations de confiance.
- Empathie, écoute et orientation client marquée.
- Capacité d'analyse, rigueur professionnelle et jugement.
- Aptitudes en résolution de conflits et en accompagnement de situations sensibles.
- Autonomie, collaboration et tolérance à l'ambiguïté.
- À l'aise avec les outils technologiques (suite Microsoft 365, environnement infonuagique et outils numériques).

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

- Traitement correspond à la classe 7 de l'échelle de salaire des cadres du réseau collégial (96 377 \$ à 128 500\$ - salaire en date du 1^{er} avril 2026).
- Régime d'assurance collective (BENEVA).
- Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) applicable aux cadres des secteurs public et parapublic.
- Vacances annuelles (35 jours).
- Politique de télétravail.
- Programme d'aide aux employé.e.s (PAE).
- Mode de travail hybride : télétravail et présence au bureau situé à Québec selon les besoins.
- Déplacements à travers le Québec requis (permis de conduire valide).
- Conditions de travail concurrentielles et environnement professionnel stimulant, axé sur la collaboration et le respect.

POUR POSTULER

Faites parvenir votre candidature par courriel, à l'adresse candidature@accq.qc.ca **au plus tard le 12 juin 2026**. Joignez à votre message, sous format PDF, un curriculum vitae et une lettre expliquant en quoi le poste vous intéresse et ce qui vous prépare à relever ce défi. Veuillez prendre note que les entrevues se dérouleront les 18 et 19 juin 2026 à Québec et, s'il y a lieu, les tests psychométriques se tiendront le 22 juin 2026.